



## Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique européenne pour la réduction de la consommation énergétique et les émissions des GES des bâtiments : il s'agit d'une mesure d'évaluation de la consommation énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, et, par conséquent, de sa consommation en termes d'émissions de GES.

Le diagnostic de performance énergétique décrit le bâtiment (ex. surface, orientation, matériaux, fenêtres...) ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation. Après l'évaluation il indique la consommation d'énergie estimée pour une utilisation standardisée.

Le DPE a deux étiquettes (une étiquette énergie et une étiquette climat) avec 7 classes chacune: classe A correspond à la meilleure performance et classe G à la plus mauvaise. Le DPE comprend aussi des recommandations pour les économies en énergie par la bonne gestion du bâtiment et le bon usage des équipements. Cette étiquette énergie, établi par un professionnel assuré, en donnant la mesure de la qualité thermique des logements, permet aux ménages français qui achètent ou louent un bien immobilier de mesurer l'impact sur l'effet de serre de leurs choix d'énergie et d'avoir une évaluation de leur facture énergétique.

Les DPE sont aujourd'hui obligatoires pour la vente et la location.

En 2012, le 53,6 % du parc des logements en France métropolitaine a consommé entre 151 et 330 kWh d'énergie primaire / m<sup>2</sup>/ an d'énergie (classe énergétique moyenne D ou E), contre seulement 14 % qui ont d'étiquettes plus performantes (A, B ou C). En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, le 40 % des logements sont classés en D ou E. Le type de logement (maison individuelle, appartement), la date de construction, la taille, le statut d'occupation et surtout l'énergie de chauffage utilisée et la localisation géographique sont des paramètres importants quant à la consommation énergétique. De cette façon, les studios ou deux pièces du secteur locatif privé sont les logements les plus énergivores.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Le parc des Logements en France métropolitaine en 2012*, Commissariat Général au Développement Durable, Chiffres & Statistiques, juillet 2014